



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT RCA21 22004

PRENEZ AVIS que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 8 mars 2021, le règlement suivant :

RCA21 22004 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2021) (RCA20 22013)

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>

FAIT à Montréal, le 11 mars 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Sylvie Parent, notaire